

**DÉCISION CONCERNANT LE RAPPORT SUR LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE
POUR LE DÉVELOPPEMENT ET PROGRAMME APRES 2015**
Doc. EX.CL/736(XXI)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, y compris les nouvelles perspectives de l'Afrique sur le programme de Développement post-2015, et demande à la Commission de présenter un rapport détaillé sur les progrès réalisés et les défis rencontrés au niveau de l'Union africaine et des différentes régions et pays, en particulier sur les consultations menées au cours de la réunion qui a eu lieu à Addis-Abeba en mars 2012 ;
2. **EXPRIME** sa satisfaction en ce qui concerne les efforts conjoints et l'étroite collaboration entre la Commission de l'UA, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dans le cadre de l'élaboration du rapport d'évaluation ;
3. **RECOMMANDE** que le programme de Développement post-2015 englobe tous les domaines d'intervention actuellement couverts par les OMD et qu'ils soient, en particulier, axés sur le contexte local, au-dessus et en deçà des besoins sociaux avec un accent particulier sur les secteurs de la production, de la création d'emplois pour les jeunes, de la sécurité alimentaire, de la paix et de la sécurité, des capacités d'adaptation et de l'adoption d'un programme de développement durable face aux défis posés par les changements climatiques et d'autres défis ;
4. **SOULIGNE** l'impérieuse nécessité pour l'Afrique de se préparer à fournir une importante contribution pour financer l'évaluation générale des OMD avant 2015 en vue de l'élaboration d'une position commune qui sera incluse dans le programme de développement post-2015 ; à cet égard, demande à la Commission de coordonner les efforts déployés par toutes les parties prenantes impliquées dans ce processus ;
5. **SOULIGNE ÉGALEMENT** la nécessité pour l'Afrique de renforcer son autonomie en mobilisant les immenses ressources du continent, en accordant la priorité à la mobilisation des immenses ressources du continent et à l'élaboration de programmes de développement durable ;
6. **ENCOURAGE** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à signer et à ratifier la Charte africaine des statistiques ;
7. **DEMANDE INSTAMMENT** aux pays africains de renforcer leurs systèmes et institutions de la statistique en vue de produire des statistiques fiables et opportunes pour le suivi des avancées vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique ;

8. **CHARGE** la Commission, en consultation étroite avec les Etats membres et les Communautés économiques régionales (CER), d'identifier les priorités de l'Afrique pour le programme de développement post-2015 en vue d'envisager l'adoption de 2015-2024 comme décennie de la transformation pour l'Afrique, avec l'appui de la BAD, du PNUD, de la CEA et de toutes les autres parties prenantes.



2012

Decision on Millennium Development Goals (Mdgs) Report and Post 2015 Mdgs Agenda Doc. Ex.CI/736(Xxi)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/64>

Downloaded from African Union Common Repository